Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260604-2026_04_06_D_01-DE

Commune de Plénée-Jugon

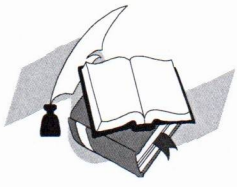
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 4 juin 2026

L'An Deux Mil ***Vingt Six****, le jeudi* ***29 mai*** *à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 24 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur* ***Roland LUCAS, Maire****. Madame Marine CHARRA, Adjointe, a été désignée Secrétaire de Séance.*

Conseil du 04-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	04	01	00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER
RECONSTITUTION DE LA CLECT 2026-2032
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	29-05-2026
RÉUNION	04-06-2026
AFFICHAGE	09-06-2026
TRANSMISSION	09-06-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	32	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	32	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	32	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	32	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	32	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	32	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				23	0	0	

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260604-2026_04_06_D_01-DE

Conseil du 04-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	04	06	01	00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER
RECONSTITUTION DE LA CLECT 2026-2032
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Elle est chargée de procéder à l'évaluation des charges financières dans le cadre de transferts ou de restitutions de compétences entre l'EPCI et les communes-membres. Son travail vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétences en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide. Ses conclusions font l'objet d'un rapport qui sert de support (avis consultatif) à l'assemblée communautaire pour fixer les attributions de compensation.

Par ailleurs, le Conseil communautaire ou le tiers des conseils municipaux peuvent solliciter la commission afin qu'elle produise une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

Enfin, tous les cinq ans, le Président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées. Le Président peut s'appuyer sur la CLECT afin de préparer ce rapport.

A l'occasion de son renouvellement, le conseil communautaire a créé par délibération du 5 mai 2026, une CLECT pour la durée du mandat. Sa composition a été fixée comme suit : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant auprès de la CLECT.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE NOMMER **Monsieur Roland LUCAS**, Maire, en qualité de représentant Titulaire ;

DE NOMMER **Monsieur Rémi PANSART**, Adjoint, en qualité de représentant Suppléant.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	**23**	**00**	**00**	**23**	**00**	**00**	**23**	**00**	**23**	**23**	**00**

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 4 juin 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22640